

Baignade en Seine et en Marne, premiers éléments

Périmètre Métropole du Grand Paris

Tome 3 - 9 SITES PARISIENS



Directrice de la publication : Dominique Alba
Étude réalisée par : Frédéric Bertrand, Amélie Noury et Yann-Fanch Vauléon
Cartographie : Apur
Photos et illustrations : Apur sauf mention contraire
Maquette : Apur
www.apur.org

2016V2122

Sommaire

Introduction	5
Plan de repérage des sites potentiels de baignade dans la Seine et la Marne	6
Fiches des 9 sites potentiels parisiens de baignade :	
❸ Allée du Bord de l'Eau, Bois de Boulogne	11
❸ Port de Javel	15
❸ L'Île aux Cygnes	19
❸ Trocadéro-Champ de Mars	23
❸ Port des Saints-Pères	27
❸ Port de l'Hôtel de Ville	31
❸ Port Henri IV et Parc Tino Rossi	35
❸ Port d'Austerlitz-Port de la Rapée	39
❸ Port de Bercy-Port de la Gare	43

Introduction

Dans le cadre de la candidature de Paris aux Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024, la Maire de Paris, Anne Hidalgo a confirmé son souhait d'organiser le triathlon et les 10 km de nage en eau libre dans la Seine au cœur de la capitale.

Cet engagement, s'il s'inscrit dans la continuité des actions déjà engagées pour la reconquête du fleuve et de ses berges, transforme le rapport entre la ville et l'eau. Il ouvre d'importantes perspectives pour de nouvelles activités dont des activités de loisirs dans une métropole marquée par la rareté de la présence de l'eau visible et la faiblesse de l'offre de sites de baignade et d'activités nautiques.

Pour préparer cet héritage majeur de la candidature olympique, en parallèle de la bonne gestion des rejets en Seine, des eaux de pluies et de l'accélération de la mise en œuvre du PAQES (Plan d'amélioration de la qualité des eaux de la Seine), il est nécessaire d'analyser l'ensemble des cours de la Seine et de la Marne pour dresser un premier inventaire des sites potentiels de baignade.

L'Apur, depuis de nombreuses années, accompagne les acteurs de l'eau et a développé une très grande connaissance de la Seine.

Sur cette base de connaissances et après avoir réuni de très nombreuses informations complémentaires en provenance des acteurs concernés par la Seine et la Marne, l'Apur a dressé un premier inventaire de 49 sites possibles de baignade dans la Métropole du Grand Paris.

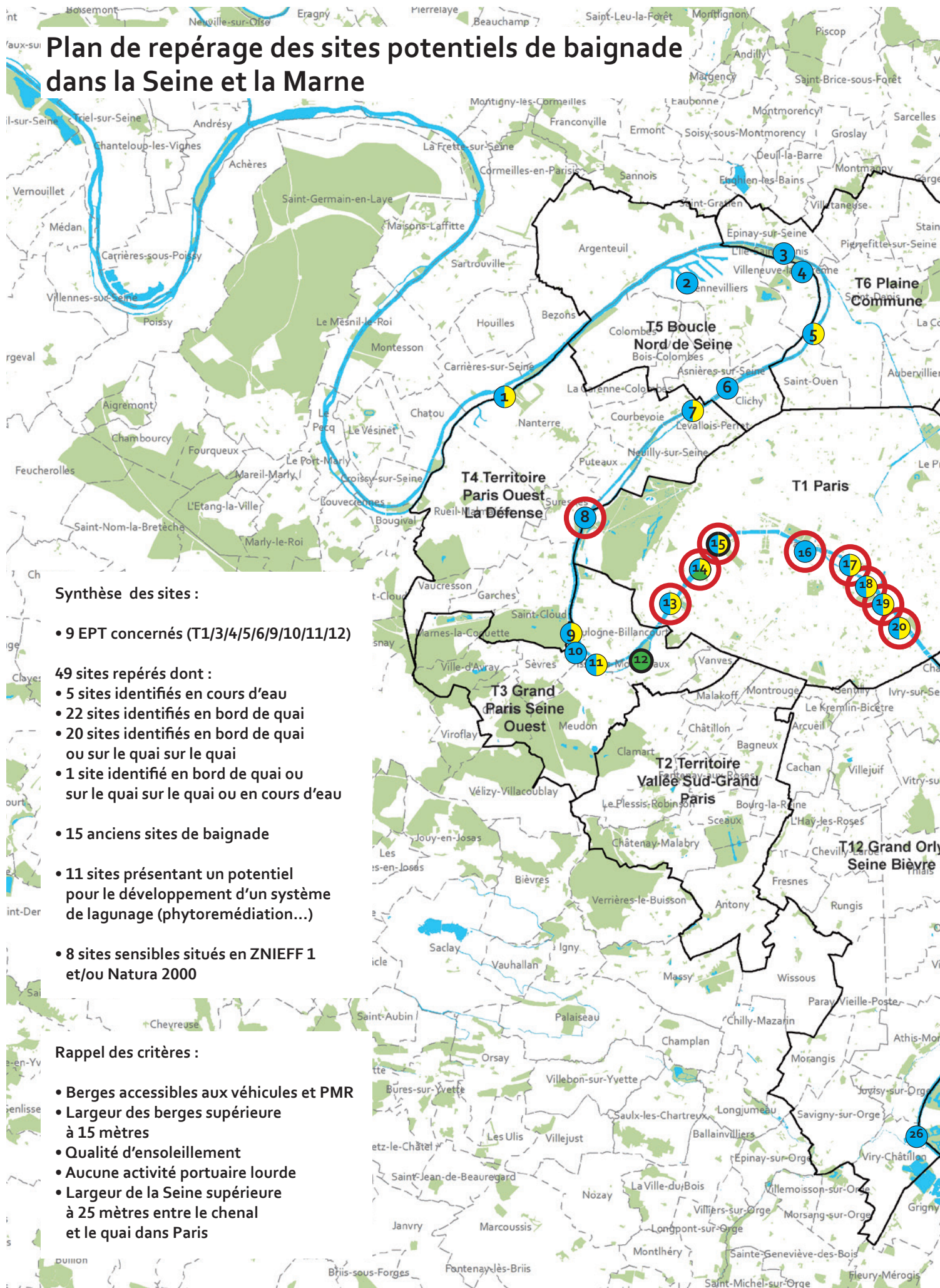
Les 49 sites qui peuvent proposer plusieurs lieux de baignade ont été identifiés selon trois entrées :

- Une approche multicritères : accessibilité, dynamique urbaine, sécurité (chenal navigable flux de bateaux), disponibilité (occupation mais aussi rejets et prises d'eau),
- 3 types de baignade : en bord de quai (ponton...), dans le cours d'eau (bras secondaire...) ou sur le quai (bassin...)
- 3 types de berges : berge naturelle, berge mixte (quai minéral et berge végétale), berge artificielle.

Deux sites olympiques sont retenus le Pont d'Iéna (Trocadéro – Champ de Mars) et le Village Olympique (Saint-Denis, Ile de Saint-Denis et Saint-Ouen). Plus largement, les sites cartographiés offrent une riche variété de développements, de la baignade saisonnière à celles pouvant ouvrir toute l'année avec des aménagements qui pour certains s'appuieraient sur des possibilités de filtrations naturelles (phytoremédiation...)

Un plan d'actions priorisées est engagé sous l'égide de l'État et de la Ville de Paris qui doit permettre d'atteindre une qualité des eaux de la Marne et de la Seine compatible avec la baignade. Sont impliqués le SIAAP, la Ville de Paris (DPE), Ports de Paris, la Seine-Saint-Denis et le Val-de-Marne.

Plan de repérage des sites potentiels de baignade dans la Seine et la Marne



Synthèse des sites :

• 9 EPT concernés (T1/3/4/5/6/9/10/11/12)

49 sites repérés dont :

- 5 sites identifiés en cours d'eau
- 22 sites identifiés en bord de quai
- 20 sites identifiés en bord de quai ou sur le quai sur le quai
- 1 site identifié en bord de quai ou sur le quai sur le quai ou en cours d'eau

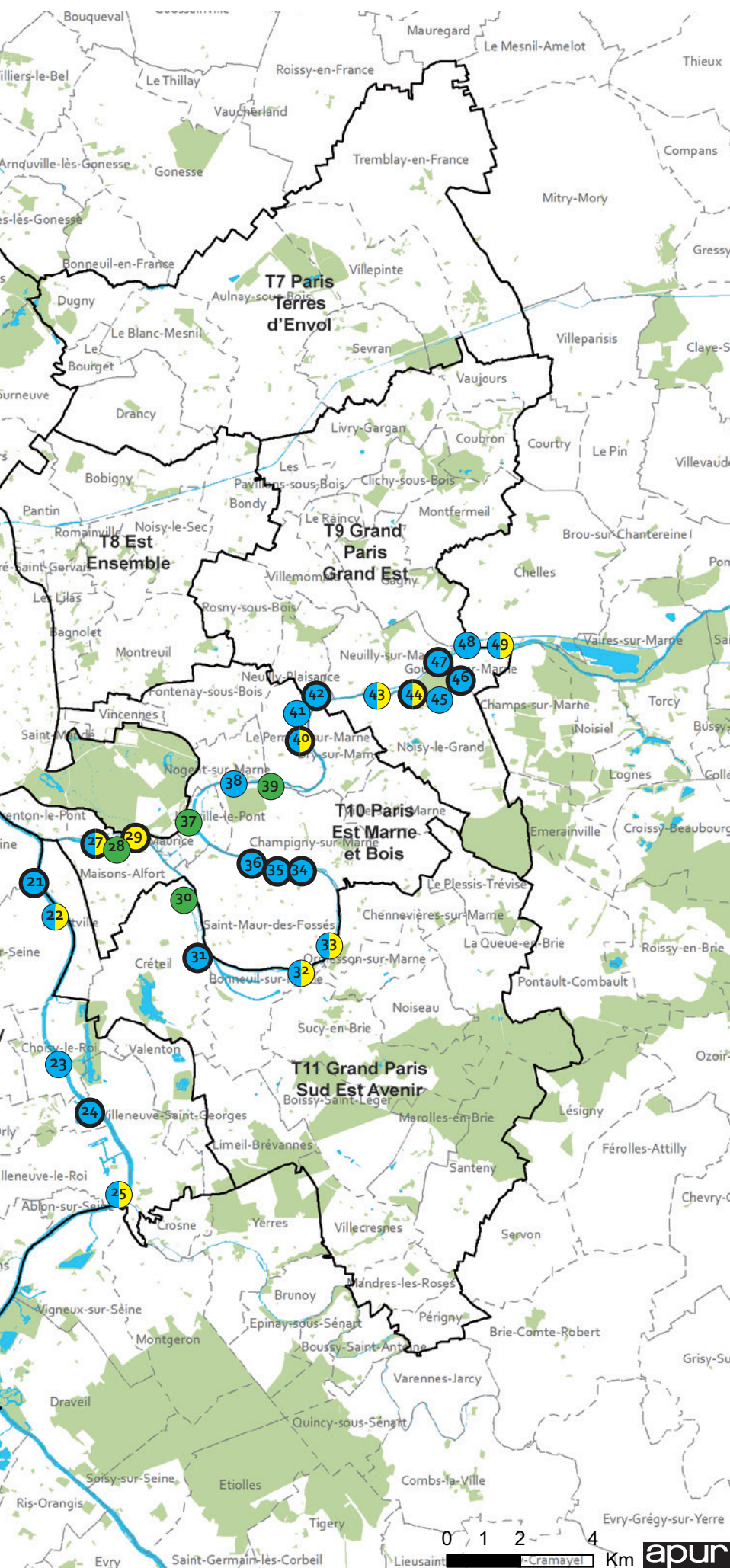
• 15 anciens sites de baignade

• 11 sites présentant un potentiel pour le développement d'un système de lagunage (phytoremédiation...)

• 8 sites sensibles situés en ZNIEFF 1 et/ou Natura 2000

Rappel des critères :

- Berges accessibles aux véhicules et PMR
- Largeur des berges supérieure à 15 mètres
- Qualité d'ensoleillement
- Aucune activité portuaire lourde
- Largeur de la Seine supérieure à 25 mètres entre le chenal et le quai dans Paris



Fiches des sites potentiels de baignade

- 1 - Parc du Chemin de l'Île
- 2 - Le Port de Gennevilliers
- 3 - Chemin de halage Epinay-sur-Seine
- 4 - Parc des Chanteraines
- 5 - Village Olympique
- 6 - Parc Robinson
- 7 - Quai Michelet
- 8 - Allée du Bord de l'Eau
- 9 - Île Monsieur / Quai Alphonse le Gallo
- 10 - Pont de Sèvres
- 11 - Île Seguin
- 12 - Bras secondaire de l'Île Saint-Germain
- 13 - Port de Javel
- 14 - L'Île aux Cygnes
- 15 - Trocadéro-Champ de Mars
- 16 - Port des Saints-Pères
- 17 - Port de l'Hôtel de Ville
- 18 - Port Henri IV et Parc Tino Rossi
- 19 - Port d'Austerlitz-Port de la Rapée
- 20 - Port de Bercy-Port de la Gare
- 21 - Port à l'Anglais
- 22 - Quai Jules Guesde / Quai Blanqui
- 23 - Quai des Gondoles
- 24 - Chemin de Halage / Centre de production d'Orly
- 25 - Quai de Halage, Villeneuve-le-Roi
- 26 - Port aux Dames / Port de Châtillon
- 27 - Ancienne baignade municipale de Saint-Maurice
- 28 - Île de Charentonneau
- 29 - Ancienne baignade municipale de Maison-Alfort
- 30 - Bras îles de la Gruyère / Île Brise-Pain / Île Sainte-Catherine
- 31 - Chemin du Bras du Chapitre
- 32 - Promenade des Anglais / Îles de Sucy-en-Brie
- 33 - Quai Winston Churchill
- 34 - Quai Victor Hugo / Île du Martin Pêcheur
- 35 - Quai Gallieni
- 36 - Quai du Parc
- 37 - Bras secondaire Île Fanac
- 38 - Promenade Yvette Horner-Île de Beauté
- 39 - Bras secondaire Île des Loups
- 40 - Quai de Champagne / Quai d'Argonne
- 41 - Quai Adrien Mentienne
- 42 - Promenade André Devambez
- 43 - Quai des Deux Ponts
- 44 - Quai de la Rive Charmante
- 45 - Quai de la Marne
- 46 - Ancienne baignade les Grammonts
- 47 - Promenade Hermann Régner, ancienne plage de Gournay
- 48 - Promenade Marx Dormoy / Quai Auguste Prévost
- 49 - Moulin de Chelles

- Sites parisiens
- Ancien site de baignade
- Nouveau site de baignade
- Baignade en bord de quai
- Baignade en cours d'eau
- Baignade sur le quai

Compléments assainissement - Avis STEA

Le document intègre les données transmissent par le STEA. Il ne comprend donc que les ouvrages géré par le STEA et ceux du SIAAP sur le territoire parisien.

Par ailleurs, la DRIEE a repéré de nombreux points de rejets dans tout Paris, accessibles sous forme de carte sur le site :

http://cartelie.application.developpement-durable.gouv.fr/cartelie/voir.do?carte=Rejets_Inventaire_SNS&service=DRIEE_IF

Pour plus de détail sur la localisation des ouvrages, se reporter à la note du STEA «Compléments techniques Assainissement des 9 sites de baignade à Paris» du 19 juillet 2016.

Légende de repérages des sites insérés dans chaque fiche

Projets d'aménagement et de transport

-  périmètre 800m
-  RGPE : étude
-  RER : étude
-  Métro : chantier - étude
-  Tramway : chantier - étude
-  Tram Express Nord : chantier - étude
-  TCSP, TZen : chantier - étude
-  CDG Express

Projets en cours

-  bâti en projet
-  bâti requalifié
-  bâti réalisé
-  création d'espace public
-  requalification de l'espace public
-  espace vert en projet
-  espace vert privé en projet
-  zone portuaire en projet

Secteur d'aménagement

-  ZAC à l'étude
-  ZAC en cours
-  autre secteur de projet en cours
-  Projet de Renouvellement Urbain (PRU)
-  périmètre d'étude
-  périmètre de réflexion

Sources : Apur 2015, Nouveau Grand Paris (mars 2013), Protocole État Région (février 2011), Projet du PDUIF (janvier 2012), Projet du SDRIF (octobre 2013), STIF

-  périmètre appel à projet Réinventer la Seine

Typologie

Typologie de baignade

-  Bord de quai
-  Cours d'eau
-  Sur le quai

3 types de berge

-  berge naturelle ou végétalisée
-  pied de berge artificialisé et haut de berge naturel ou végétalisé
-  berge artificialisée, végétalisée ou non

3 types de site

-  linéaire
-  Ponctuel
-  adossé à un espace vert

-  Secteurs potentiels de baignade
-  Point de rejet
-  Point d'aspiration

-  Emprise du quai pouvant être transformée en quai de baignade
-  Emprise de la Seine pouvant être transformée en baignade
-  Chenal

-  Escale du circuit batobus / Vogüéo
-  Escale de courte durée

-  Emprise d'activité portuaire
-  Zone d'accostage d'urgence
-  Emprise bâtie sur le quai
-  Piscine

-  Bateau - logement
-  Etablissement flottant
-  Bateau à passagers

Mode de lecture des fiches

3 - Chemin de halage Epinay-sur-Seine

Commune: Epinay-sur-Seine

EPT: Plaine commune

Typologie de baignade : Bord de quai

Typologie de berge: Pied de berge artificialisé et haut de berge végétalisée et artificielle

Site: Linéaire et adossé à un espace vert

Accessibilité: transport existant: Tramway 8 transport à venir: TEN (Orgemont et Epinay-Villetaneuse)

Trafic fluvial: 1 600 bat/an

Déversoir d'orage: Point d'aspiration :

Contexte: - Multi-site, le long d'une promenade au bord de l'eau aménagée en 2007 et adossée au parc des Béatus - Le long du PRU La Source - Les Presles - Baignade dans le bras principal mais distance large et dégagée (environ 100m).

10

Nom de la berge, du quai ou du site le plus proche

Plan de localisation

Typologie baignade cf. Tome n°1 p 10-11

Typologie de berge cf. Tome n°1 p 12

Typologie de Site cf. Tome n°1 p 13

Accessibilité (hors Vélib et autolib): Transport existant et à venir dans un rayon d'1km autour de la baignade

Trafic fluvial cf. Tome n°1 p 20-21

Rejets et points d'aspirations présents dans un rayon d'1km autour de la baignade

Les points d'aspiration sont des points d'accès près des fleuves, rivières et lacs utilisés par les pompiers. Il n'y a pas d'installations techniques à proprement parler sur ces sites. En revanche, ces points signalent une bonne accessibilité et des lieux où il y a assez de profondeur, peu de vase et un potentiel d'eau suffisant pour permettre des aspirations d'eau très importantes (autonomie dite « illimitée »). cf. Tome n°1 p 22-23

Les points de rejets peuvent correspondre à différents types de rejets : unitaire, pluvial. cf. Tome n°1 p 24-25

Extrait de la BD projet / BD transport de l'Apur
cf. Tome n°1 p 28-29

Ancien site de baignade
cf. Tome n°1 p 18-19

⑧ Allée du Bord de l'Eau, Bois de Boulogne





Commune :
Paris - 16^{ème}

EPT :
Paris

T1

Typologie de baignade :
Bord de quai



Typologie de berge :
Pied de berge artificialisé
et haut de berge
végétalisé et artificiel



Site:
Adossé à un espace vert



Accessibilité :
• Transport existant :
Suresnes - Longchamps (T2)
• Transport à venir :
Aucun



Trafic fluvial : 36 à 56 / jour
(13 000 à 20 000 bat/an)



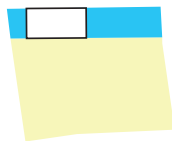
Point de rejets : 6
Point d'aspiration : 3

Contexte :

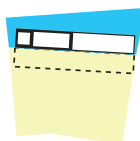
- 2 lieux de baignade identifiés
- Situé à proximité du camping Indigo de Paris (410 emplacements)
- Zone de baignade située à plus de 200 m du barrage
- Site en amont du rejet d'eaux pluviales (Camping Indigo de Paris)
- De part et d'autre du Pont de Suresnes
- Site classé (protection État)



Emprise d'un bassin olympique
25m x 50m



Emprise de l'aménagement à l'étude de la
baignade estivale au bassin de la Villette
16m x 100m



Atouts :

- Site exposé pleine ouest
- Site potentiel pour le développement d'un lagunage grâce à la présence du bois
- Site à l'aval du pont de Suresnes, donc moins impacté par le trafic fluvial
- Dimension de la berge généreuse, 70m minimum
- Proximité d'équipements sportifs

Contraintes

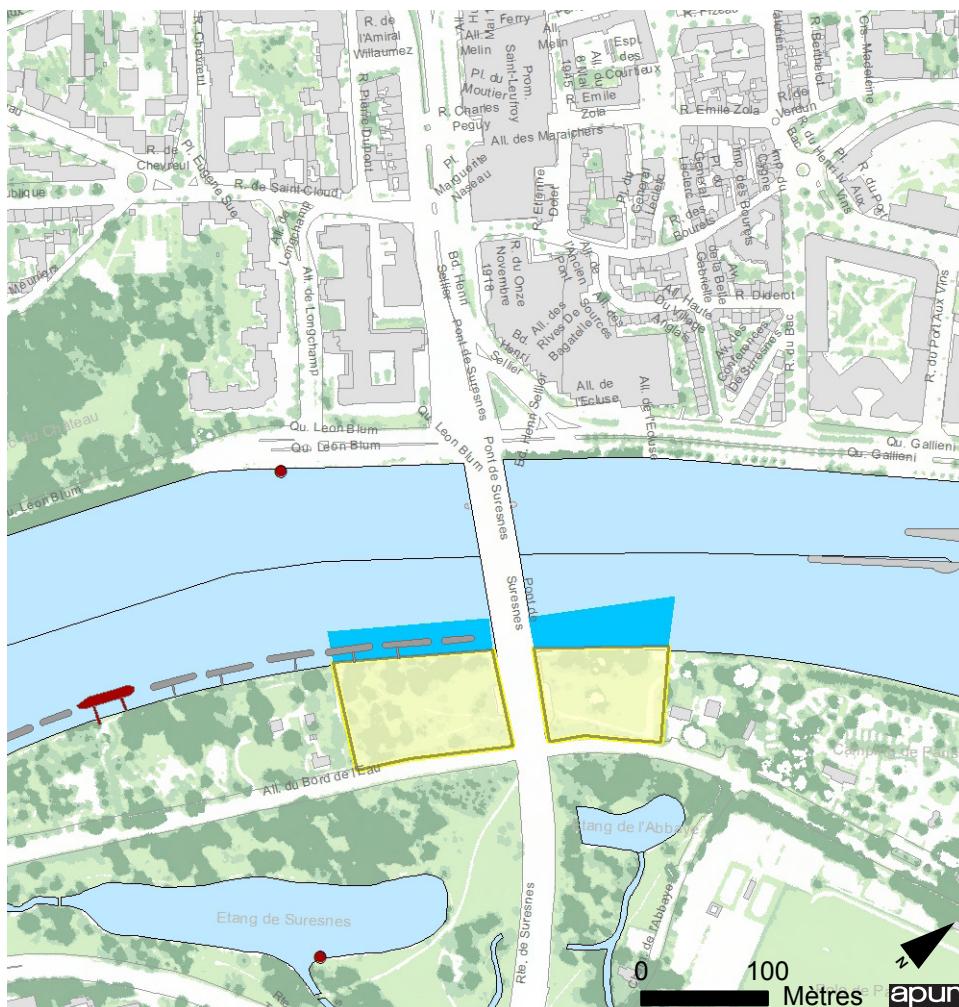
- Étudier la relocalisation de 2 bateaux logements
- Gérer les rejets des bateaux logements
- Accessibilité moyenne en transport en commun

Plan nager à Paris

Atteindre un taux d'équipement de 100 m² de surface de bassin pour 10 000 habitants

Piscines dans un rayon de 800m:

- aucune



Compléments assainissement - Avis STEA

Un rejet d'eaux pluviales se situe à environ 400 m en aval du pont de Suresnes (Camping du bois de Boulogne).

13 Port de Javel





Commune :

Paris - 15^{ème}

EPT :

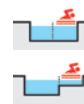
Paris

T1

Typologie de baignade :

Bord de quai

Sur le quai



Typologie de berge :

Berge artificialisée, végétalisée
ou non



Site :

Adossé à un espace vert



Accessibilité :

- Transport existant :
Javel (RER C, M10) et Pont de Garigliano (T3)
- Transport à venir :
LHNS des Quais de Seine



Trafic fluvial : 36 à 56 / jour
(13 000 à 20 000 bat/an)



Point de rejets :

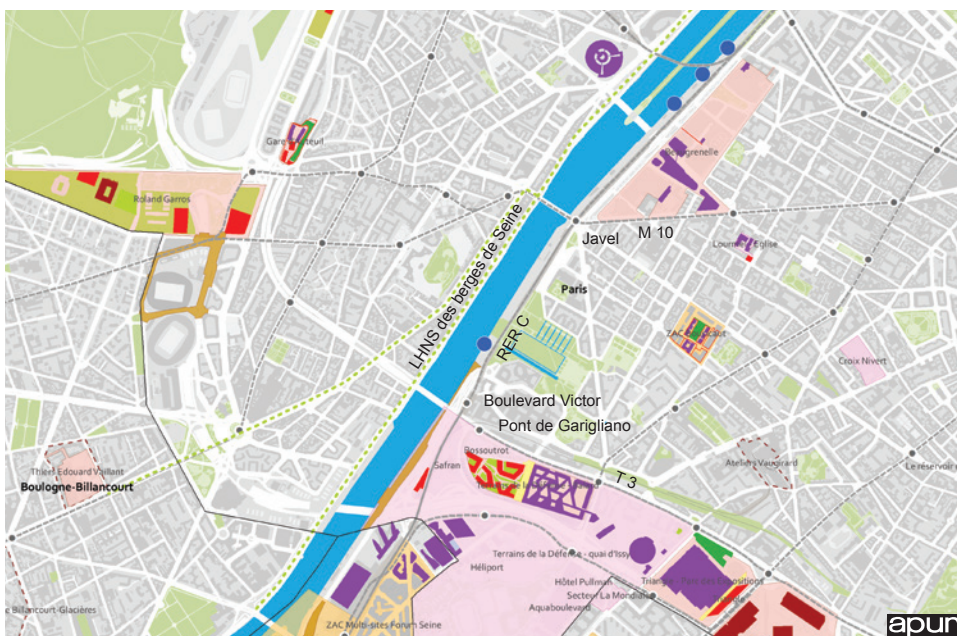
12

Point d'aspiration :

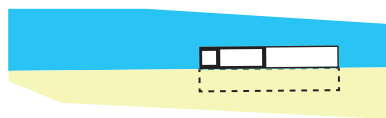
0

Contexte :

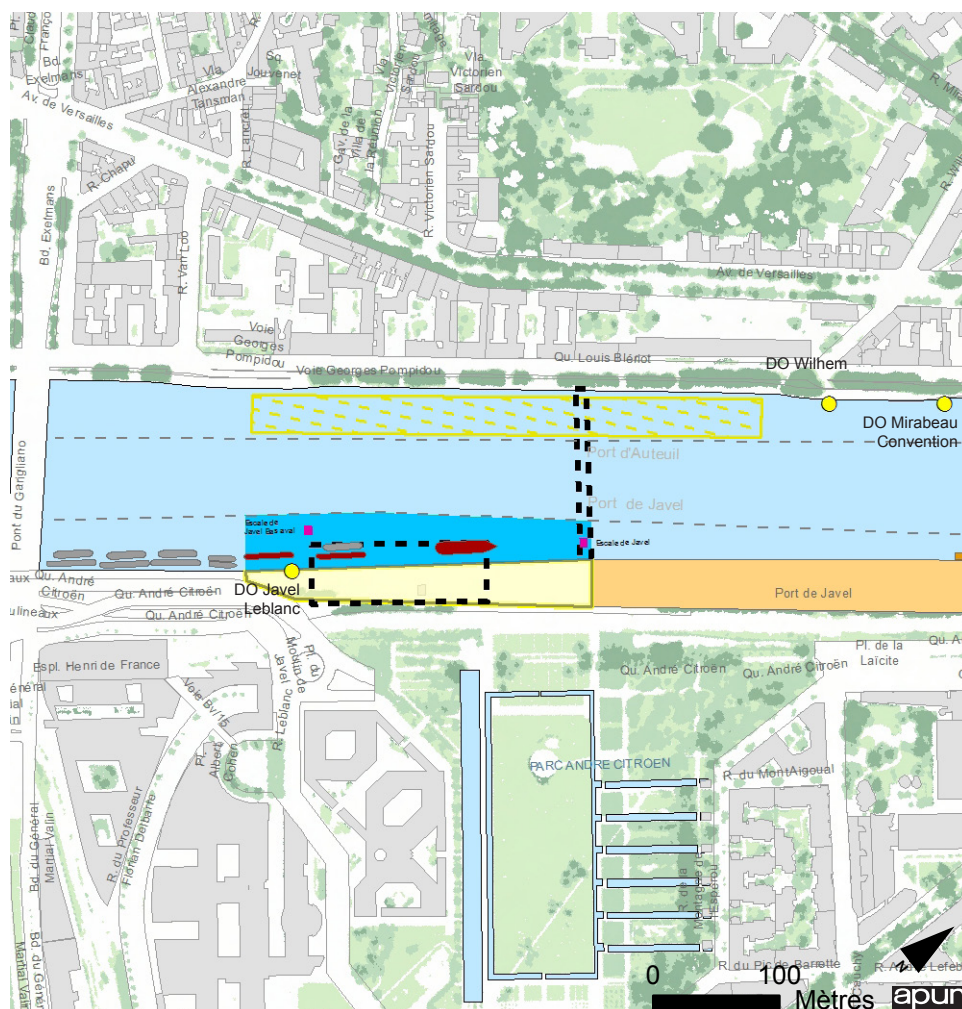
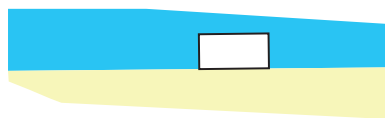
- 1 lieu de baignade identifié
- Adossé au Parc André Citroën, sur le quai de Javel-Bas et à proximité de l'escale de Javel
- Site visible depuis le RER C
- Face à la zone de découplage des convois poussés (600 m de longueur)
- Fréquentation importante et diversifiée : quartier d'affaire en semaine, loisirs le week-end, touristique (escale des bateaux de croisière)
- Pratiques déjà existantes liées aux jets d'eau du Parc (120 jeux d'eau entre les serres monumentales)
- Site de « Réinventer la Seine »



Emprise de l'aménagement à l'étude de la baignade estivale au bassin de la Villette
16m x 100m



Emprise d'un bassin olympique
25m x 50m



Atouts :

- Site de l'appel à projet « Réinventer la Seine »; programmation prévue : « activités nautiques en adéquation avec le plan Nager à Paris. Compléter l'offre d'animation/loisir/sport sur la Seine avec des activités ouvertes au public autour de l'eau telle que par exemple piscine extérieure permettant la pratique aquatique de loisirs, pataugeoire, baignade, solarium etc. » (*source : <http://www.reinventerlaseine.fr>*) et projet de passerelle
- Plusieurs types de baignades sont possibles : en bord de quai et sur le quai
- Bon ensoleillement
- Distance au chenal généreuse, minimum 30 m.
- Dimension des quais généreuse, minimum 30 m.
- Trafic fluvial important mais hors zone de trafic intense.
- Site potentiel pour le développement d'un système de lagunage grâce à la présence du parc André Citroën et aux dimensions des quais.

Contraintes

- Présence du réseau de gaz : proche du RER à environ 30 m du bord à quai
- Nécessité de relocaliser les établissements flottants ICAL (Equité et Thalassa)
- Gérer les contraintes de fonctionnement liées aux 3 postes d'escale des bateaux de croisière avec hébergement (cf. « Réinventer la Seine ») et à la zone de découplage des convois poussés sur la rive droite
- Gérer le trafic routier lié aux activités portuaires

Plan nager à Paris

Atteindre un taux d'équipement de 100 m² de surface de bassin pour 10 000 habitants

Piscines dans un rayon de 800m:

- aucune

Compléments assainissement - Avis STEA

Ouvrages d'assainissement

Présence de l'émissaire Sud (ouvrage SIAAP géré par le SIAAP) et du collecteur de Javel (ouvrage SAP). Ces deux ouvrages sont des infrastructures stratégiques pour le réseau d'assainissement.

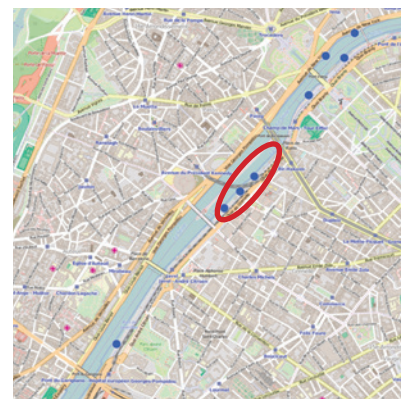
Déversoirs unitaires gérés par le STEA

Déversoir	Rive	Fréquence moyenne de rejet 2011-2015 (A : annuel / E : mensuel juillet-août)	Période de retour de la pluie de projet entraînant un rejet	Distance (m)
Wilhem	Droite	A : 0	10 ans	250
Mirabeau Convention	Gauche	A : 1,2 E : 0,5	1 an	300
Auteuil	Droite	A : 0	10 ans	350
Refolement Auteuil	Droite	A : 0	Seulement en forte crue de Seine	400
Degas	Droite	A : 3,2 E : 0,3	6 mois	700
Pâtures	Droite	Non mesuré	6 mois	750

Si la zone de baignade s'étend jusqu'à l'axe de la rue Leblanc, le déversoir Javel Leblanc est dans la zone de baignade. Déversoirs dans la zone du km en amont de la zone de baignade (= zone comprise entre Pont de Grenelle et parc A. Citroën).

14 L'Île aux Cygnes





Commune :

Paris - 15^{ème}

EPT :

Paris

T1

Typologie de baignade :

Bord de quai

Sur le quai

Cours d'eau



Typologie de berge:

Berge artificialisée, végétalisée ou non



Site :

Linéaire



Accessibilité :

- Transport existant :
Champs de Mars - Tour Eiffel (RER C), Bir-Hakeim (M6) et Charles Michels (M10)



- Transport à venir :
LHNS des Quais de Seine



Trafic fluvial : 36 à 56 / jour
(13 000 à 20 000 bat/an)



Point de rejets :

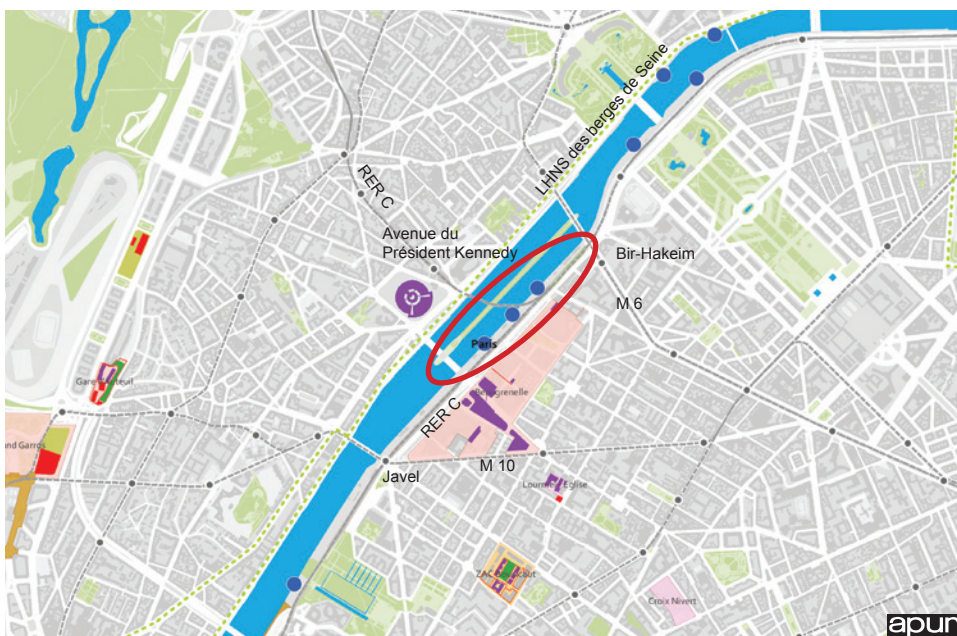
3

Point d'aspiration :

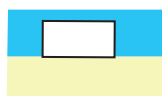
0

Contexte :

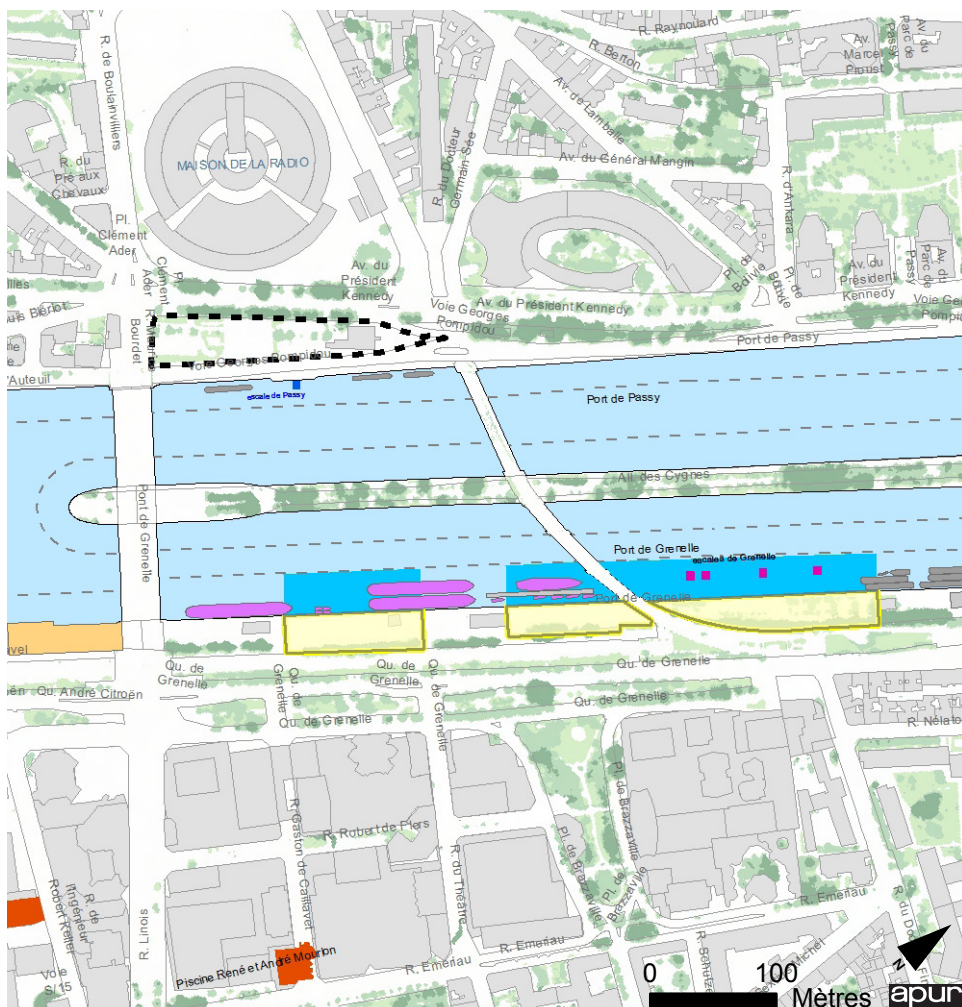
- 3 lieux de baignade identifiés
- Site dont l'usage pourrait varier d'un aménagement local à la fermeture d'un bras
- Face à l'Île aux Cygnes
- Site visible depuis le RER C
- Présence de bateaux logements et de bateaux de croisière (Viking, Seine Princess-Renoir, Clipers Paris)



Emprise d'un bassin olympique
25m x 50m



Emprise de l'aménagement à l'étude de la
baignade estivale au bassin de la Villette
16m x 100m



Atouts :

- Plusieurs types de baignade sont possibles : bord de quai et sur le quai. La baignade de type cours d'eau pourrait être envisagée dans le cadre d'une fermeture estivale du bras de Grenelle
- Site exposé plein ouest
- Dimension des quais généreuse, 27 m minimum
- Distance au chenal généreuse, 30 m minimum
- Trafic fluvial important mais hors zone de trafic intense

Contraintes

- Présence du réseau gaz sur le quai
- Gérer les contraintes de fonctionnement liées à l'escalade de Grenelle
- Gérer les contraintes de navigation en cas de fermeture estivale du bras de Grenelle
- Diminuer les emprises de stationnement sur le quai

Plan nager à Paris

Atteindre un taux d'équipement de 100 m² de surface de bassin pour 10 000 habitants

Piscines dans un rayon de 800m:

- Piscine Keller
- Piscine Emile Anthoine

Compléments assainissement - Avis STEA

Ouvrages d'assainissement

Présence de l'émissaire Sud (ouvrage SIAAP géré par la SAP dans cette partie)

Déversoirs unitaires gérés par le STEA

1 seul déversoir unitaire dans la zone d'un 1 km en amont du secteur de baignade

Déversoir	Rive	Fréquence moyenne de rejet 2011-2015 (A : annuel / E : mensuel juillet-août)	Période de retour de la pluie de projet entraînant un rejet	Distance (m)
Le Nôtre	Droite	A : 0,4	10 ans	550

15 Trocadéro-Champ de Mars



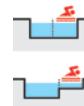


Commune :
Paris - 7^{ème}, 15^{ème}, 16^{ème}

EPT :
Paris

T1

Typologie de baignade :
Bord de quai
Sur le quai



Typologie de berge :
Berge artificialisée, végétalisée ou non



Site :
Linéaire



Accessibilité :
• Transport existant :
Champs de Mars - Tour Eiffel (RER C), Trocadéro (M9; M6) et Iéna (M9)
• Transport à venir :
LHNS des Quais de Seine

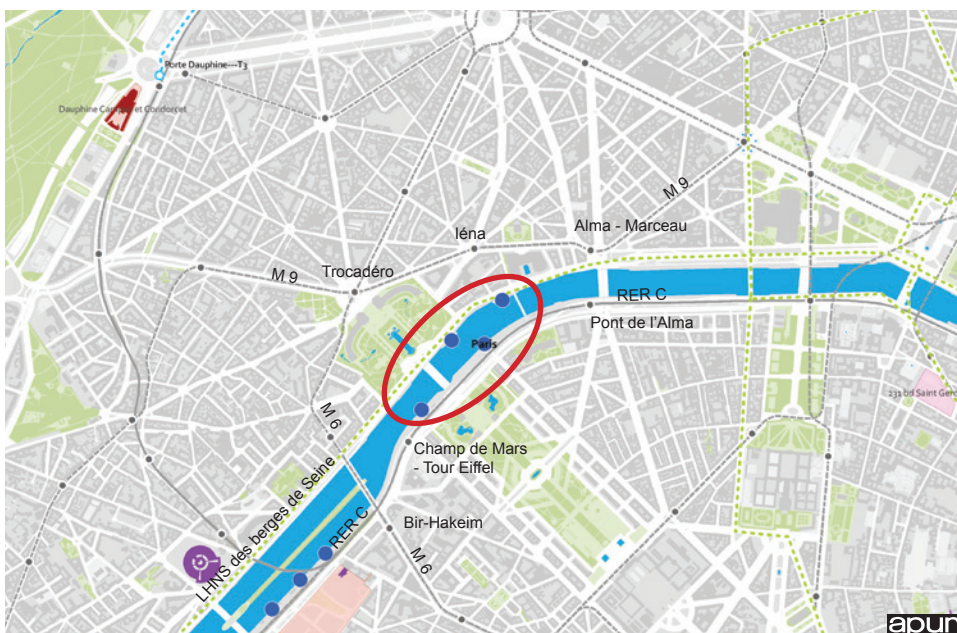


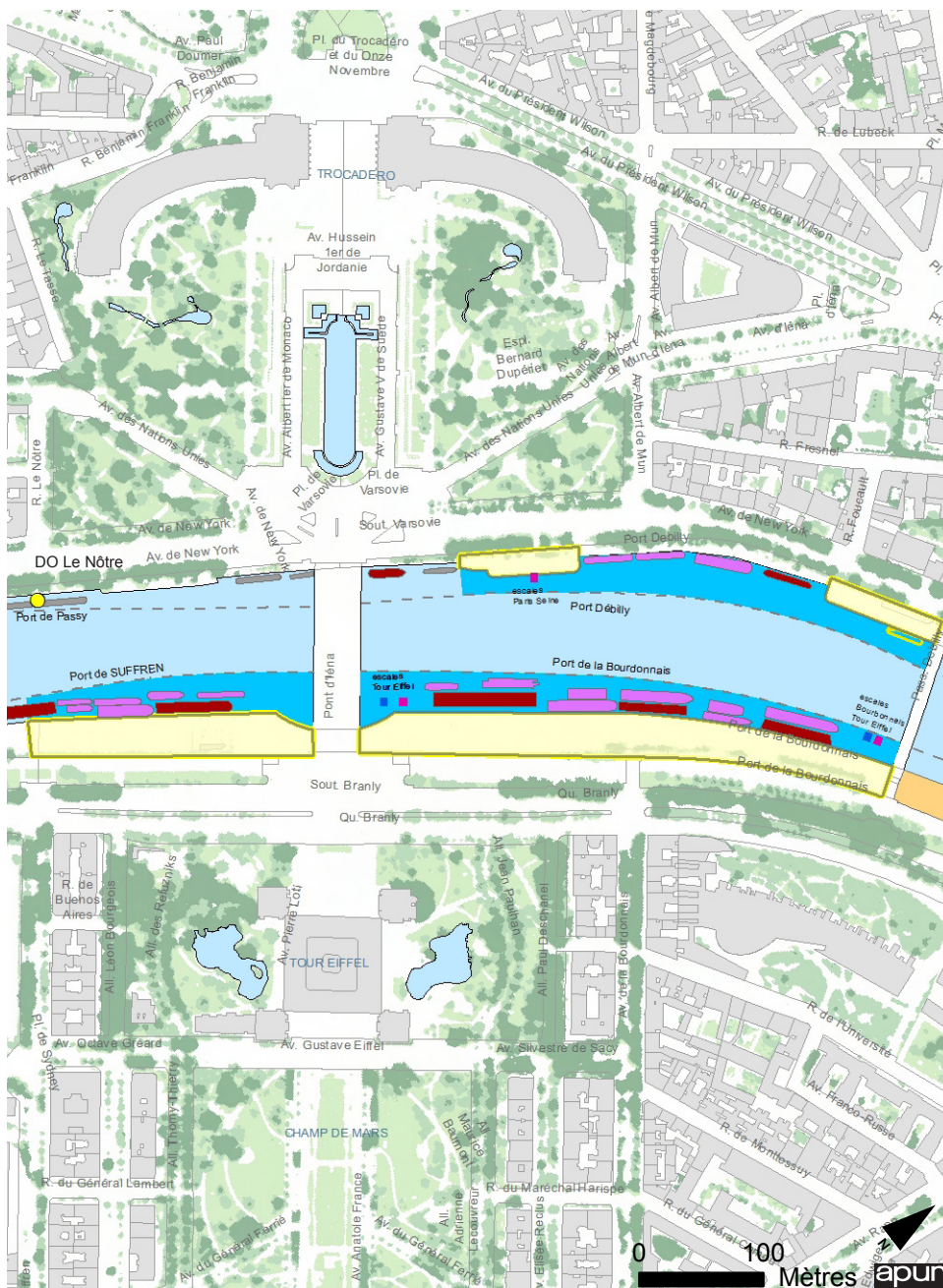
Trafic fluvial : 500 bat/jour



Point de rejets : 5
Point d'aspiration : 0

Contexte :
• 2 emprises de baignade identifiées
• Dans un périmètre touristique de grande importance (Trocadéro, Champ de Mars, Tour Eiffel) avec 21 millions de promeneurs par an sur le Champ de Mars et 7 millions de visiteurs de la Tour Eiffel
• Offre de restauration importante sur les quais de Suffren et de la Bourdonnais
• Pratique existante de baignade dans les bassins des jardins du Trocadéro l'été
• Site inscrit (protection État), proche site classé
• Site patrimoine mondial de l'UNESCO





Atouts :

Rive gauche

- Ancien site de baignade sous le Pont d'Iéna
- Site retenu pour le Triathlon de Paris prévu en juillet 2017
- Site retenu pour les épreuves de nage en eau libre et de Triathlon de la candidature de Paris au JO 2024
- Plusieurs types de baignades sont possibles : directement dans le fleuve et sur le quai
- Bon ensoleillement
- Distance au chenal généreuse, minimum 31 m
- Dimension des quais très généreuse, dégagé de toute circulation motorisée dans l'axe du Trocadéro, minimum 33 m
- Quai en demi-lune emmarchements favorisant un accès direct à l'eau et dégageant une zone de baignade libre de tout trafic entre les emmarchements et la première pile de pont.
- Sur le quai Branly, futurs aménagement du réseau express vélo (REVe)
- Création prochaine d'un « parcours des musées » reliant les deux berges de Seine

Rive droite

- Plusieurs types de baignades sont possibles : directement dans le fleuve et sur le quai
- Bon ensoleillement
- Distance au chenal généreuse, minimum 38m entre les deux escalas
- Dimension des quais généreuse, minimum 20 m sur les deux escalas
- Sur l'avenue de New-York, futurs aménagement du LHNS des quais de Seine et du réseau express vélo (REVe)

Contraintes

Rive gauche

- Trafic fluvial très intense (500 bateaux/jour)
- Nécessité de relocaliser l'escalade de batobus à proximité du site
- Présence de nombreux établissements flottants et de bateaux à passagers (Vedette de Paris, Bateaux Parisiens)

Rive droite

- Présence du réseau de gaz sur le quai
- Nécessité de relocaliser les bateaux logements entre les escalas Debilly et des Bateaux Parisiens

Plan nager à Paris

Atteindre un taux d'équipement de 100 m² de surface de bassin pour 10 000 habitants

Piscines dans un rayon de 800m:

- Piscine Emile Anthoine

Compléments assainissement - Avis STEA

Ouvrages d'assainissement

Pas d'ouvrage sous le quai bas

Déversoirs unitaires gérés par le STEA

4 déversoirs unitaires gérés par le STEA

Déversoir	Rive	Fréquence moyenne de rejet 2011-2015 (A : annuel / E : mensuel juillet-août)	Période de retour de la pluie de projet entraînant un rejet	Distance (m)
New York	Droite	A : 0,4	10 ans	120
DO Alma rive gauche	Gauche	A : 11,4 E : 1,5	3 mois	300
DO Alma rive droite	Droite	A : 0,8	1 an	400
Usine Alma	Gauche	A : 2,2 E : 0,7	3 mois	400

16 Port des Saints-Pères

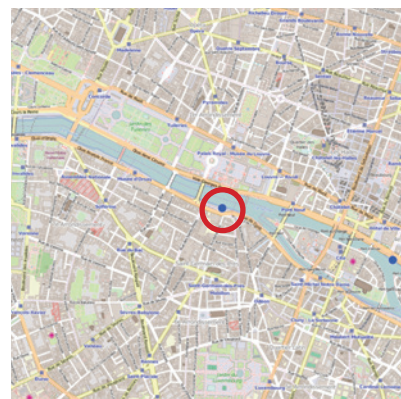
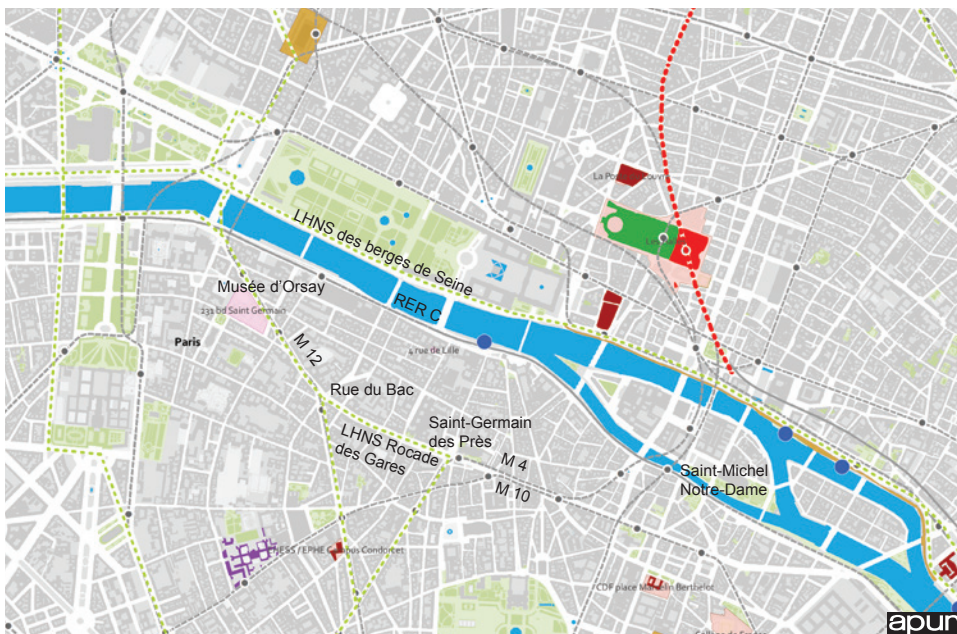




©Apor



©Apor



Commune :

Paris - 6^{ème}

EPT :

Paris

T1

Typologie de baignade :

Bord de quai



Typologie de berge :

Berge artificialisée, végétalisée ou non



Site :

Linéaire



Accessibilité :

- Transport existant : Saint-Germain des Près (M4)



- Transport à venir : LHNS des Quais de Seine



Trafic fluvial : 500 bat/jour



Point de rejets :

3

Point d'aspiration :

2

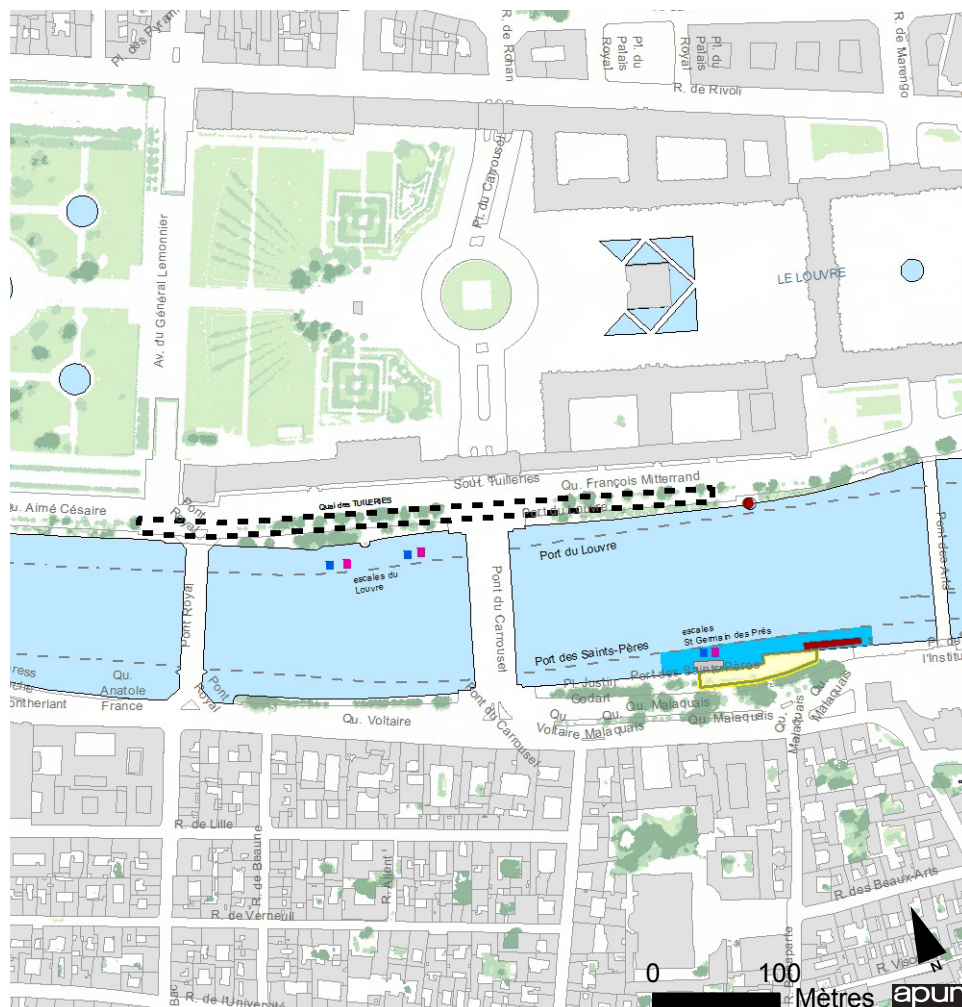
Contexte :

- 1 lieu de baignade identifié
- Face au musée du Louvre
- Entre la passerelle des Arts et le pont du Carrousel
- En aval d'établissements flottants (La Balle au Bond et le Calife)
- Patrimoine paysager reconnu par l'Etat
- Site inscrit (protection Etat)
- Site patrimoine mondial de l'UNESCO

Emprise de l'aménagement à l'étude de la baignade estivale au bassin de la Villette 16m x 100m



Emprise d'un bassin olympique 25m x 50m



Atouts :

- Décroché du quai permettant des accès simples à l'eau
- Hyper centre de Paris
- Pas de circulation motorisée sur le quai bas
- Abrité du trafic routier

Contraintes

- Dimension du quai bas étroite, 17 m maximum
- Distance au chenal réduite, 25 m maximum
- Gérer les contraintes de fonctionnement liées à l'escalade de Saint-Germain-des-Près
- Zone de trafic fluvial intense
- Diminuer les emprises de stationnement sur le quai
- Présence du réseau de gaz sur le quai

Plan nager à Paris

Atteindre un taux d'équipement de 100 m² de surface de bassin pour 10 000 habitants

Piscines dans un rayon de 800m:

- Piscine Suzanne Berlioux
- Piscine Saint-Germain

Compléments assainissement - Avis STEA

Ouvrages d'assainissement

Pas d'ouvrage sous le quai bas

Déversoirs unitaires gérés par le STEA

3 déversoirs unitaires gérés par le STEA

Déversoir	Rive	Fréquence moyenne de rejet 2011-2015 (A : annuel / E : mensuel juillet-août)	Période de retour de la pluie de projet entraînant un rejet	Distance (m)
Cité	île bras gauche	A : 5,6 (modernisation en 2012)	1 an	600
Saint Michel	Gauche	Non mesuré	1 an	700
Montebello	Gauche	E : 0	(seulement en crue)	1000

17 Port de l'Hôtel de Ville





©Apor David Bourreau



Commune :

Paris - 4^{ème}

EPT :

Paris

T1

Typologie de baignade :

Bord de quai

Sur le quai



Typologie de berge :

Berge artificialisée,
végétalisée ou non



Site :

Ponctuel



Accessibilité :

- Transport existant :
Pont Marie (M7) , Hôtel de
Ville (M1) et Châtelet (RER
A/B/D)



- Transport à venir :
LHNS des Quais de Seine



Trafic fluvial : 500 bat/jour



Point de rejets :

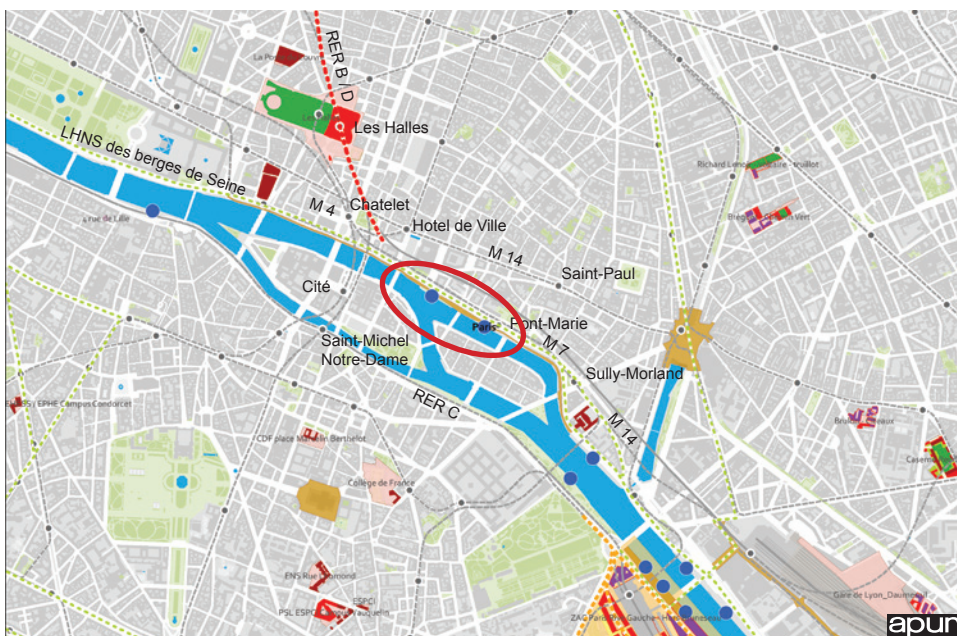
6

Point d'aspiration :

5



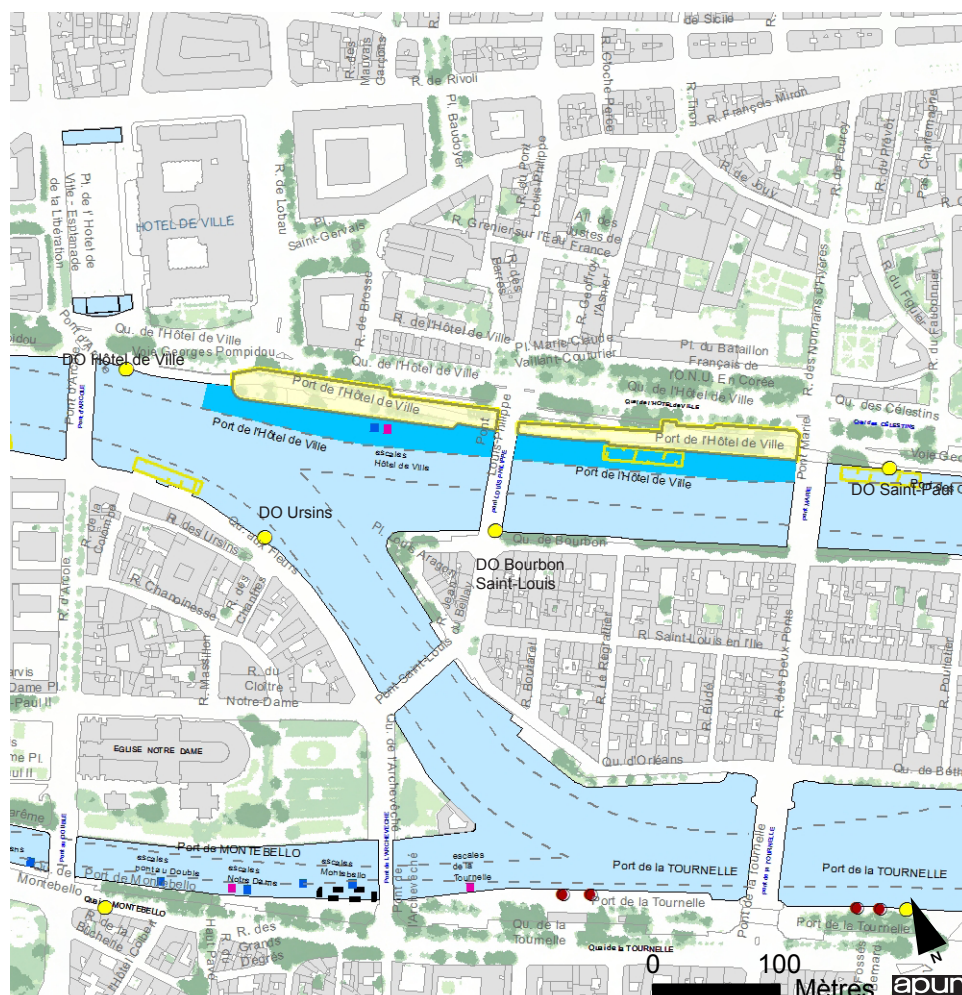
©Apor David Bourreau



Contexte :

- 2 lieux de baignade identifiés
qui s'inscrivent dans la
piétonnisation des berges rive
droite
- A proximité de l'Hôtel de Ville
- Face à l'Île Saint-Louis
- Secteur piétonnier des berges
rive droite
- Circulation fluviale dans un
seul sens de navigation
- Site inscrit (protection État)
- Site patrimoine mondial de
l'UNESCO

Emprise de l'aménagement à l'étude de la baignade estivale au bassin de la Villette
16m x 100m et emprise d'un bassin olympique 25m x 50m



Atouts :

- Absence de circulation automobile depuis juillet 2016
- Exposition plein sud
- Quai en partie déjà aménagé pour les activités de loisir
- Futurs aménagements de la LHNS des berges de Seine et du réseau express vélo (REVe)
- Dimension des quais généreuse, 13 m minimum
- Plusieurs types de baignades possibles : bord de quai et sur le quai

Contraintes

- Distance au chenal réduite, 25 m maximum
- Zone de trafic fluvial intense
- Gérer les contraintes de fonctionnement liées à l'escalade de l'Hôtel de Ville (bateaux bus et escalas de courtes durées)
- Présence d'une zone d'accostage d'urgence (entre le pont Louis Philippe et le pont Marie)

Plan nager à Paris

Atteindre un taux d'équipement de 100 m² de surface de bassin pour 10 000 habitants

Piscines dans un rayon de 800m:

- Piscine Pontoise
- Piscine Suzanne Berlioux

Compléments assainissement - Avis STEA

Ouvrages d'assainissement

Siphons Saint Louis

Déversoirs unitaires gérés par le STEA

Déversoir	Rive	Fréquence moyenne de rejet 2011-2015 (A : annuel / E : mensuel juillet-août)	Période de retour de la pluie de projet entraînant un rejet	Distance (m)
Ursins	île de la Cité	Non mesuré	10 ans rejet pluvial rue des Ursins 111 / an	Face au secteur de baignade
Bourbon Saint Louis	île Saint Louis	A : 0,2	20 ans	Face au secteur de baignade
Saint Paul	Droite	A : 2 E : 0,4	10 ans	< 100
Sully	Gauche	A : 0	10 ans	650

18 Port Henri IV et Parc Tino Rossi





Commune :

Paris - 4^{ème}

EPT :

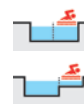
Paris

T1

Typologie de baignade :

Bord de quai

Sur le quai



Typologie de berge :

Berge artificialisée,
végétalisée ou non



Site :

Adossé à un espace vert



Accessibilité :

- Transport existant :
Jussieu (M7 /M10); Quai de la Rappée (M5) et Austerlitz (RER C)



- Transport à venir :
LHNS des Quais de Seine



Trafic fluvial : 500 bat/jour



Point de rejets :

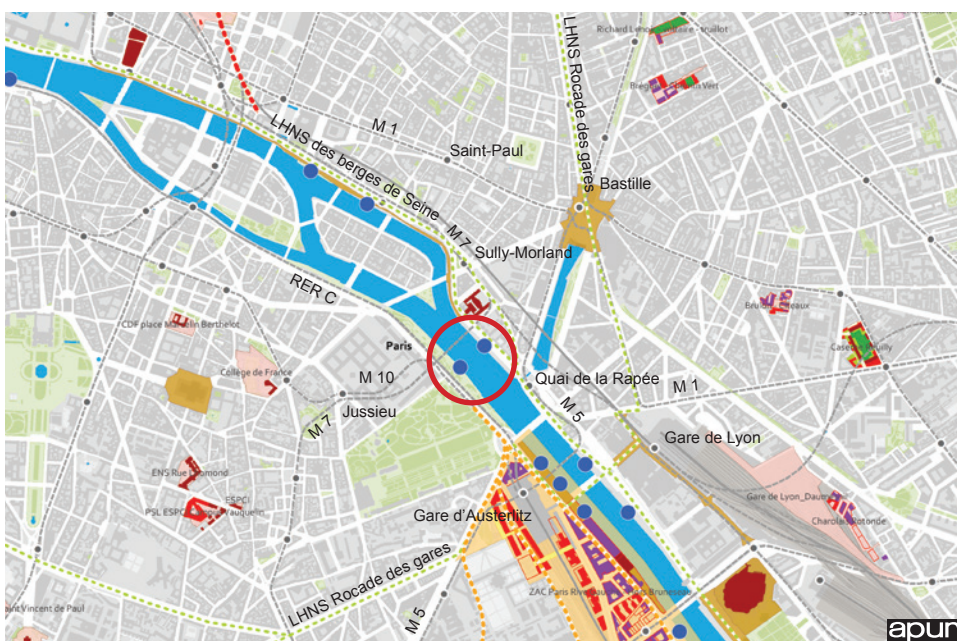
9

Point d'aspiration :

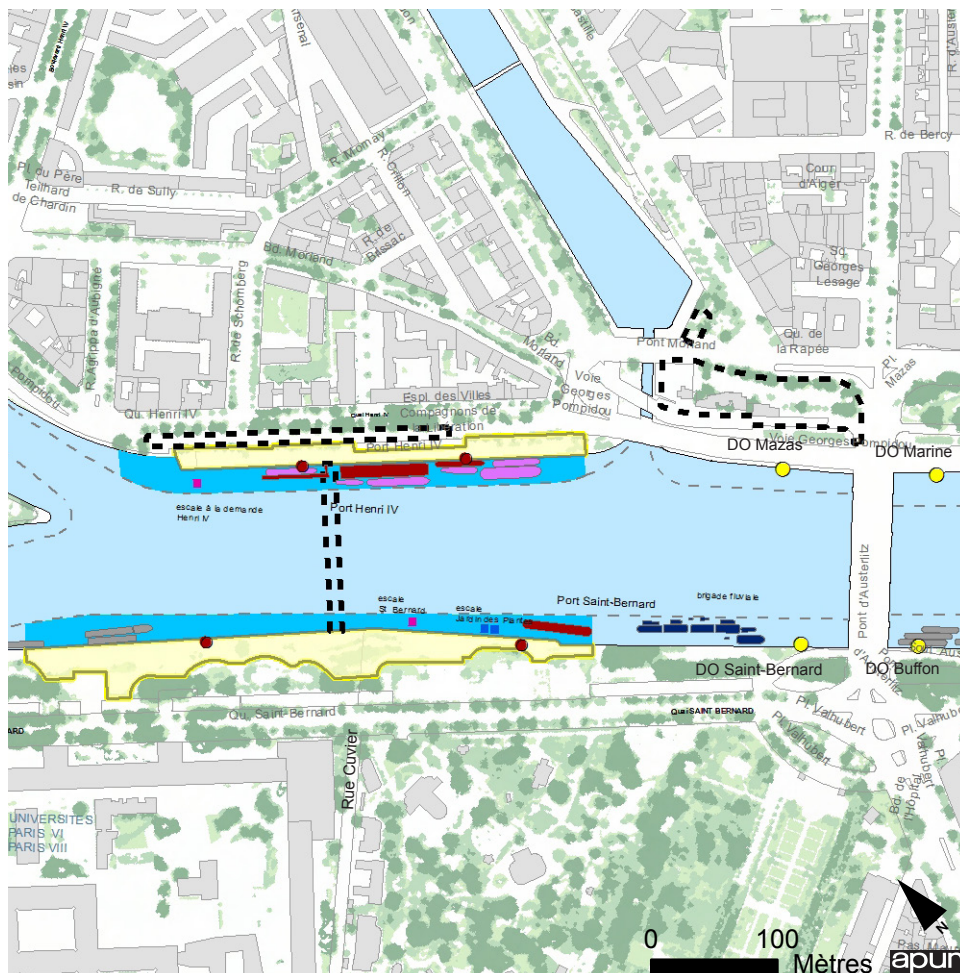
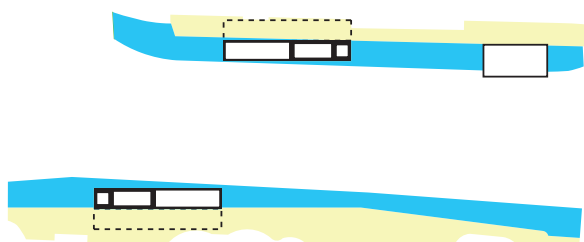
11

Contexte :

- 2 lieux de baignade identifiés
- Site de « Réinventer Paris » : Mixité Capitale, incluant une piscine
- Site de « Réinventer la Seine » : projet de passerelle
- Proximité du port de plaisance de Paris-Arsenal
- Proximité de la Brigade Fluviale
- Présence de bateaux à passagers
- Site inscrit (protection État)



Emprise de l'aménagement à l'étude de la baignade estivale au bassin de la Villette
16m x 100m et emprise d'un bassin olympique 25m x 50m



Atouts :

Rive droite

- Site de « Réinventer la Seine » : Tunnel Henri IV (continuité piétonne stratégique, ouvert sur la Seine avec activités sportives, récréatives, de loisirs et d'animation)
- Rampe de mise à l'eau
- Plusieurs types de baignades possibles : bord de quai et sur le quai
- Exposition plein sud
- Site potentiel pour le développement d'un système de lagunage grâce à la présence du parc Tino Rossi

Rive gauche

- Adossé au Parc Tino Rossi
- Plusieurs décaissés dans le quai bas
- Plusieurs types de baignades possibles : bord de quai et sur le quai
- Exposition nord mais sans ombre portée

Contraintes

Rive droite

- Zone de trafic fluvial intense
- Zone de retournement des bateaux touristiques
- Gérer les contraintes de fonctionnement liées à l'escale Henri IV
- Gérer les contraintes de fonctionnement liées aux bateaux à passagers
- Dimension du quai bas étroite, 16 m maximum
- Distance au chenal réduite, 25 m maximum

Rive gauche

- Zone de trafic fluvial intense
- Zone de retournement des bateaux touristiques
- Zone d'attente de l'alternat
- Gérer les contraintes de fonctionnement liées à l'escale Saint-Bernard

Plan nager à Paris

Atteindre un taux d'équipement de 100 m² de surface de bassin pour 10 000 habitants

Piscines dans un rayon de 800m:

- Piscine Pontoise

Compléments assainissement - Avis STEA

Ouvrages d'assainissement

Pas d'ouvrage à faible profondeur sous le quai bas : mais existence siphon Cuvier dans l'axe de la rue Cuvier (non représenté ici)

Déversoirs unitaires gérés par le STEA

Déversoir	Rive	Fréquence moyenne de rejet 2011-2015 (A : annuel / E : mensuel juillet-août)	Période de retour de la pluie de projet entraînant un rejet	Distance (m)
Mazas	Droite	A :13,4 E :1	3 mois	160
Saint Bernard	Gauche	A :0,4	10 ans	180
Marine	Droite	Non mesuré	10 ans	300
Buffon	Gauche	A :3,8 E :1,1	3 mois	280
Diderot	Droite	Non mesuré	6 mois	350
Traversière	Droite	A :3,4 E :1,2	3 mois	400
Austerlitz (pluvial)	Gauche	100 / an	100 / an	830

19 Port d'Austerlitz-Port de la Rapée





Commune :
Paris - 12^{ème}, 13^{ème}

EPT :
Paris

T1

Typologie de baignade :
Bord de quai
Sur le quai



Typologie de berge :
Berge artificialisée,
végétalisée ou non



Site :
Linéaire



Accessibilité :

- Transport existant :
Austerlitz (M10/RER C) et
Gare de Lyon (M1/5/14; RER
A/D)
- Transport à venir :
LHNS des Quais de Seine



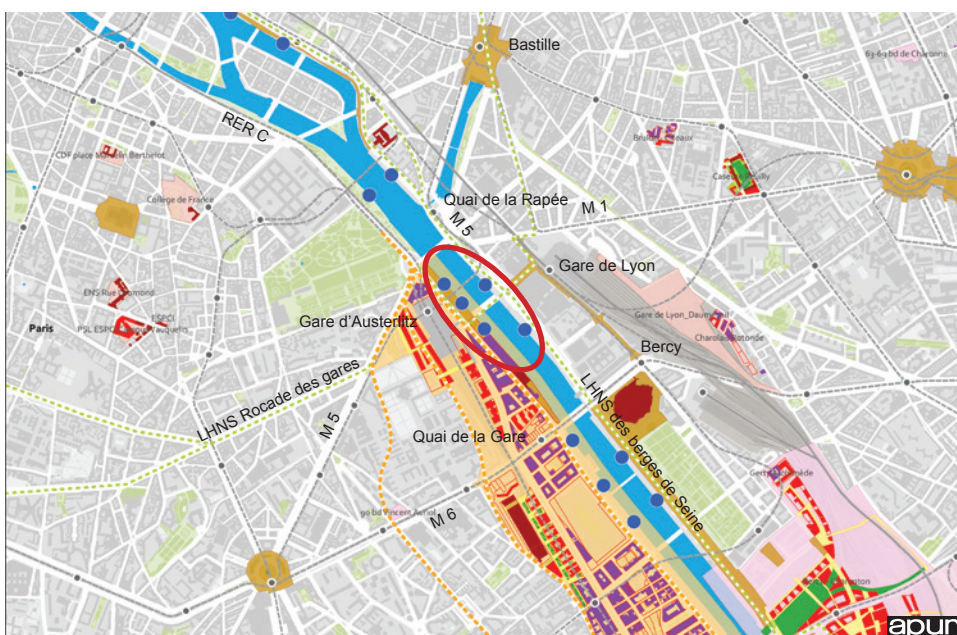
Trafic fluvial : 36 à 56 / jour
(13 000 à 20 000 bat/an)



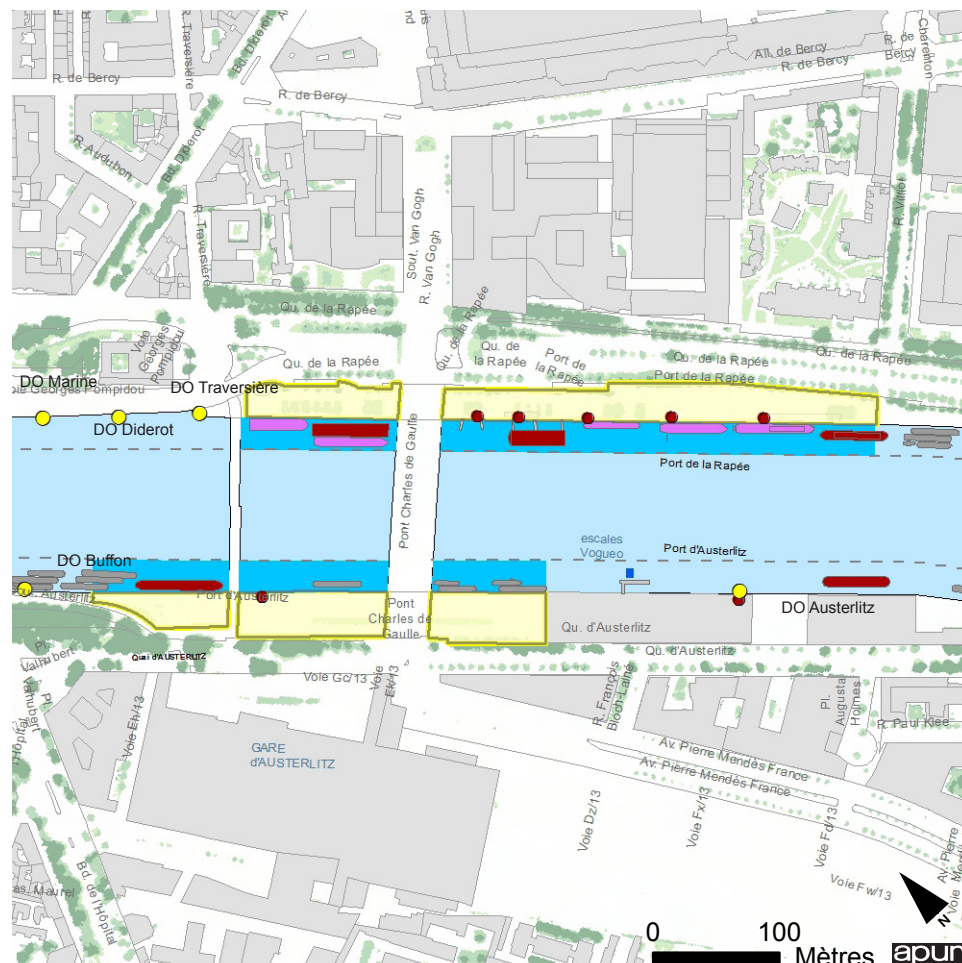
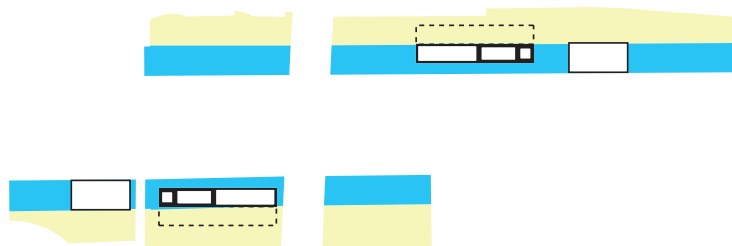
Point de rejets : 10
Point d'aspiration : 19

Contexte :

- 5 lieux de baignade identifiés
- A proximité des gares
d'Austerlitz et de Lyon, du
jardin des Plantes et de la cité
de la Mode
- Visible depuis la ligne 5 du
métro
- A proximité de bateaux
logement, d'établissements
flottants et de bateaux à
passagers
- Rive Gauche : site inscrit
(protection État)



Emprise de l'aménagement à l'étude de la baignade estivale au bassin de la Villette
16m x 100m et emprise d'un bassin olympique 25m x 50m



Atouts :

Rive gauche

- Quais récemment aménagés
- Dimension des quais généreuse, 28 m minimum
- Bon ensoleillement
- Trafic fluvial important mais hors zone de trafic intense
- Plusieurs types de baignades possibles : bord de quai et sur le quai

Rive droite

- Quais récemment aménagés
- Dimension des quais généreuse, 26 m minimum
- Exposition plein sud/sud-ouest
- Trafic fluvial important mais hors zone de trafic intense
- Plusieurs types de baignades possibles : bord de quai et sur le quai
- Futurs aménagements de la LHNS des berges de Seine et du réseau express vélo (REVe), restructuration du quai de la Rapée.

Contraintes

Rive gauche

- Poche du trafic routier
- Distance au chenal réduite, 25 m maximum
- Présence du réseau de gaz sur le quai

Rive droite

- Distance au chenal réduite, 25 m maximum
- Gérer les contraintes de fonctionnement liées aux bateaux à passagers et aux établissements flottants

Plan nager à Paris

Atteindre un taux d'équipement de 100 m² de surface de bassin pour 10 000 habitants

Piscines dans un rayon de 800m:

- Piscine Joséphine Baker

Compléments assainissement - Avis STEA

Ouvrages d'assainissement

Pas d'ouvrage sous le quai bas.

Déversoirs unitaires gérés par le STEA

Déversoir	Rive	Fréquence moyenne de rejet 2011-2015 (A : annuel / E : mensuel juillet-août)	Période de retour de la pluie de projet entraînant un rejet	Distance (m)
Austerlitz (pluvial)	Gauche	A : 78	111 / an	150 m amont secteur Austerlitz et face à secteur Rapée
Bercy	Droite	A : 1,8 E : 0,2	10 ans	200
Blanqui	Gauche	A : 1,0	1 an	500 m amont secteur Austerlitz 350 m amont secteur Rapée
Proudhon	Droite	A : 1,2	10 ans	1000

20 Port de Bercy-Port de la Gare





©Air-images Philippe Guignard



Commune :
Paris - 12^{ème}, 13^{ème}

EPT :
Paris

T1

Typologie de baignade :
Bord de quai
Sur le quai



Typologie de berge :
Berge artificialisée,
végétalisée ou non



Site :
Linéaire



Accessibilité :
• Transport existant :
Quai de la Gare (M6)
• Transport à venir :
LHNS des Quais de Seine
et prolongement de la M10

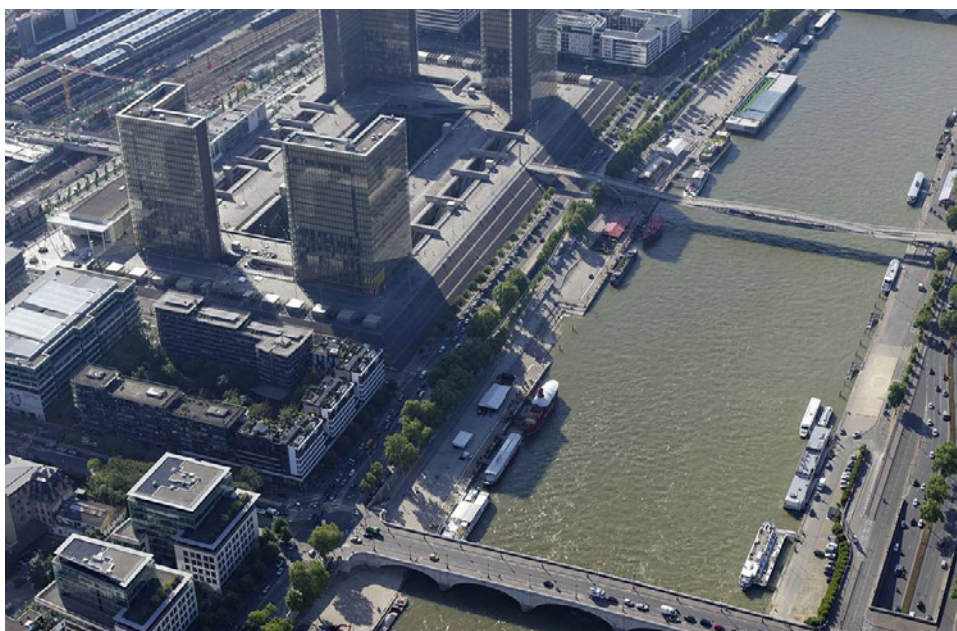


Trafic fluvial : 36 à 56 / jour
(13 000 à 20 000 bat/an)

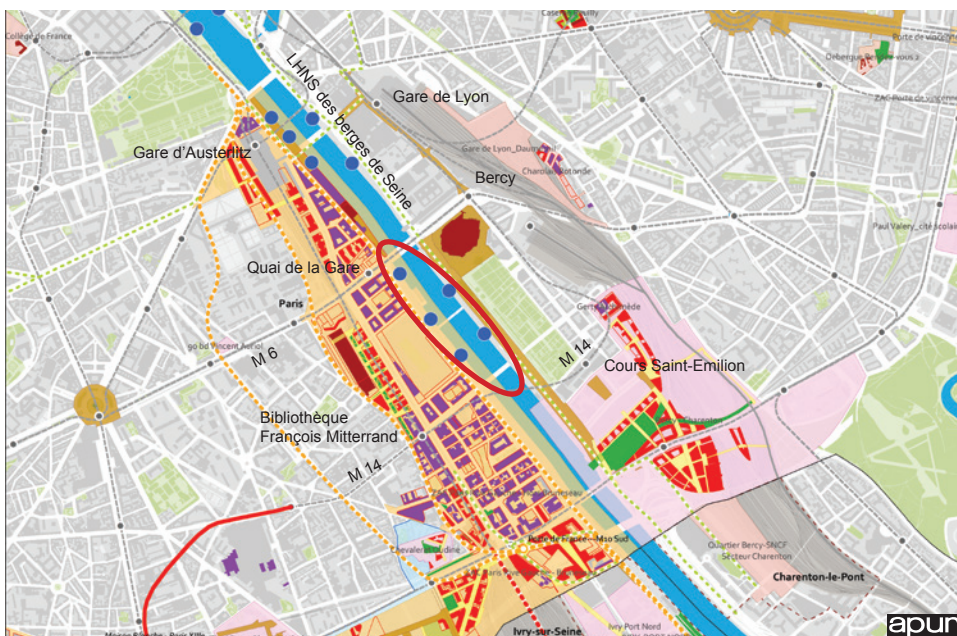


Point de rejets : 0
Point d'aspiration : 6

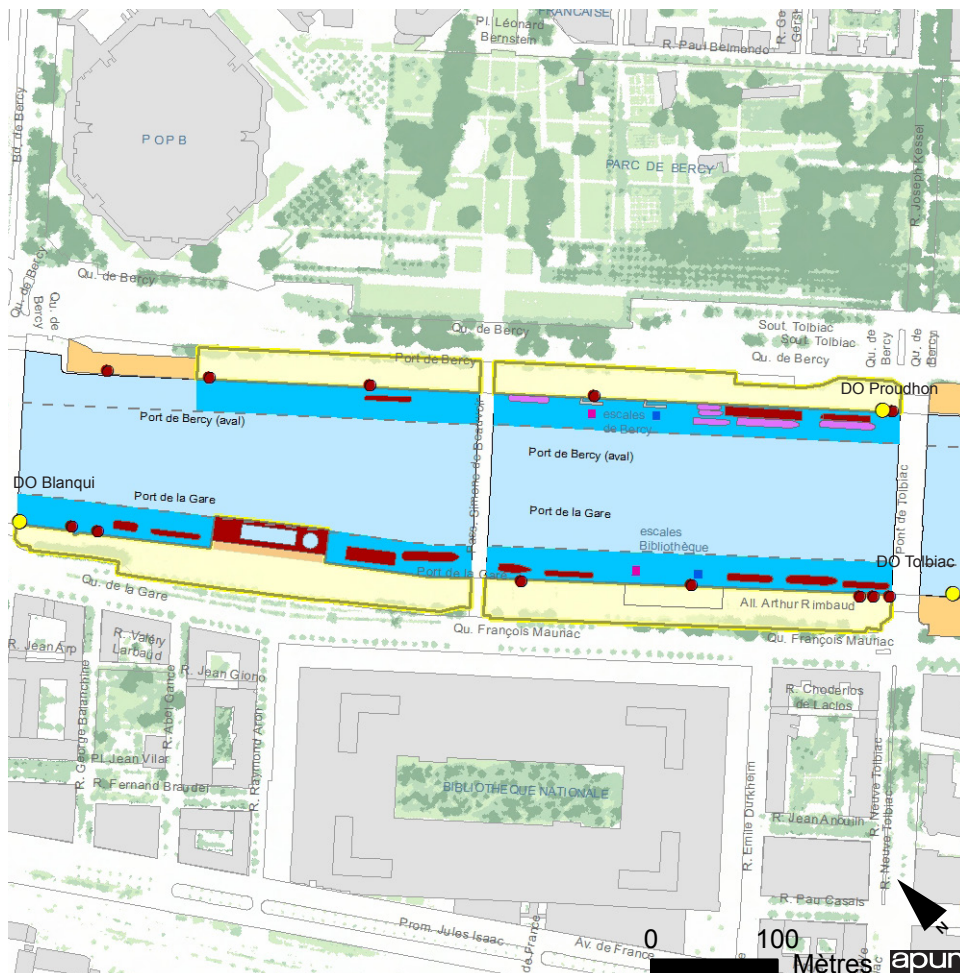
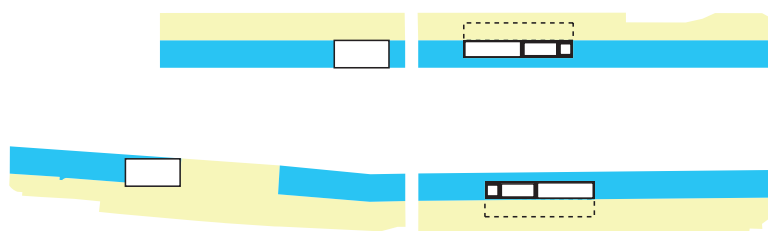
Contexte :
• 5 lieux de baignade identifiés
• Site adossé au Parc de Bercy
• Site réinventer la Seine :
passerelle
• Proximité de l'Hôtel Accord-
Aréna et futur Accord-Aréna
2 (sites candidature JO 2024),
du parc de Bercy et de la BNF
• Proximité de la piscine
Joséphine-Baker
• Offre de restauration
importante sur le quai de la
Gare
• Activité nocturne importante



©Air-images Philippe Guignard



Emprise de l'aménagement à l'étude de la baignade estivale au bassin de la Villette
16m x 100m et emprise d'un bassin olympique 25m x 50m



Atouts :

Rive gauche

- Dimension des quais très généreuse, 19 m minimum
- Trafic fluvial important mais hors zone de trafic intense
- Bon ensoleillement
- Plusieurs types de baignades possibles : bord de quai et sur le quai

Rive droite

- Dimension des quais très généreuse, 15 m minimum
- Site potentiel pour le développement d'un lagunage grâce à la présence du parc de Bercy
- Trafic fluvial important mais hors zone de trafic intense
- Exposition plein sud/sud-ouest
- Plusieurs types de baignades possibles : bord de quai et sur le quai
- Futurs aménagements de la LHNS des berges de Seine et du réseau express vélo (REVe), future restructuration du quai de Bercy

Contraintes

Rive gauche

- Distance au chenal réduite, 25 m maximum
- Gérer les contraintes de fonctionnement liées à l'escala de la Bibliothèque (bateaux bus et escales de courtes durées)
- Gérer les contraintes de fonctionnement liées aux établissements flottants
- Présence du réseau de gaz sur le quai

Rive droite

- Distance au chenal réduite, 25 m maximum
- Gérer la proximité du port « pont de Bercy » et de l'unité de production de Paris Cemex-granulat
- Gérer les contraintes de fonctionnement liées à l'escala de Bercy (bateaux bus et escales de courtes durées)
- Gérer les contraintes de fonctionnement liées aux bateaux à passagers et aux établissements flottants

Plan nager à Paris

Atteindre un taux d'équipement de 100 m² de surface de bassin pour 10 000 habitants

Piscines dans un rayon de 800m:

- Piscine Joséphine Baker

Compléments assainissement - Avis STEA

Ouvrages d'assainissement

Pas d'ouvrage sous le quai bas.

Déversoirs unitaires gérés par le STEA

Déversoir	Rive	Fréquence moyenne de rejet 2011-2015 (A : annuel / E : mensuel juillet-août)	Période de la pluie de projet entraînant un rejet	Distance (m)
Proudhon	Droite	A : 1,2 E : 0,1	10 ans	Dans le secteur Port de Bercy : danger pour baigneur
Tolbiac (pluvial)	Gauche	A : 1	1 an	50
Chamonard	Droite	A : 1,6 E : 0,3	20 ans	150
Grand Moulins (pluvial)	Gauche	A : 45	43/ans	200
Bièvre et pompage Watt	Gauche	A : 53 E : 4,5	1 mois	500
Watt	Gauche	A : 10,6 E : 3,3	1 mois	500
Apport pluvial Bièvre	Gauche	A : 34	43/an si Seine basse	500
Bruneseau (pluvial)	Gauche	Non mesuré (ouvrage neuf)	100 / an	750
Vincennes Charenton	Droite	A : 83 E : 4,6	1 an	800
DO Périphérique	Droite	A : 88 E : 3,1	1 an	1050

Baignade en Seine et en Marne, premiers éléments

Périmètre Métropole du Grand Paris

Tome 3 - 9 SITES PARISIENS

Dans le cadre de la candidature de Paris aux Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024, la Maire de Paris, Anne Hidalgo a confirmé son souhait d'organiser le triathlon et les 10 km de nage en eau libre dans la Seine au cœur de la capitale.

Cet engagement, s'il s'inscrit dans la continuité des actions déjà engagées pour la reconquête du fleuve et de ses berges, transforme le rapport entre la ville et l'eau. Il ouvre d'importantes perspectives pour de nouvelles activités dont des activités de loisirs dans une métropole marquée par la rareté de la présence de l'eau visible et la faiblesse de l'offre de sites de baignade et d'activités nautiques.

Pour préparer cet héritage majeur de la candidature olympique, en parallèle de la bonne gestion des rejets en Seine, des eaux de pluies et de l'accélération de la mise en œuvre du PAQES (Plan d'amélioration de la qualité des eaux de la Seine), il est nécessaire d'analyser l'ensemble des cours de la Seine et de la Marne pour dresser un premier inventaire des sites potentiels de baignade.

L'Apur, depuis de nombreuses années, accompagne les acteurs de l'eau et a développé une très grande connaissance de la Seine.

Sur cette base de connaissances et après avoir réuni de très nombreuses informations complémentaires en provenance des acteurs concernés par la Seine et la Marne, l'Apur a dressé un premier inventaire de 49 sites possibles de baignade dans la Métropole du Grand Paris.

Les 49 sites qui peuvent proposer plusieurs lieux de baignade ont été identifiés selon trois entrées :

- Une approche multicritères : accessibilité, dynamique urbaine, sécurité (chenal navigable flux de bateaux), disponibilité (occupation mais aussi rejets et prises d'eau),
- 3 types de baignade : en bord de quai (ponton...), dans le cours d'eau (bras secondaire...) ou sur le quai (bassin...)
- 3 types de berges : berge naturelle, berge mixte (quai minéral et berge végétale), berge artificielle.

Deux sites olympiques sont retenus le Pont d'Iéna (Trocadéro – Champ de Mars) et le Village Olympique (Saint-Denis, Ile de Saint-Denis et Saint-Ouen). Plus largement, les sites cartographiés offrent une riche variété de développements, de la baignade saisonnière à celles pouvant ouvrir toute l'année avec des aménagements qui pour certains s'appuieraient sur des possibilités de filtrations naturelles (phytoremédiation...)

Un plan d'actions priorisées est engagé sous l'égide de l'État et de la Ville de Paris qui doit permettre d'atteindre une qualité des eaux de la Marne et de la Seine compatible avec la baignade. Sont impliqués le SIAAP, la Ville de Paris (DPE), Ports de Paris, la Seine-Saint-Denis et le Val-de-Marne.

L'Apur, Atelier parisien d'urbanisme, est une association 1901 qui réunit la Ville de Paris, le Département de Paris, l'État (la DRIEA, l'Insee), la Métropole du Grand Paris, Paris Métropole, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris Ile-de-France, la Régie Autonome des Transports Parisiens, la Société du Grand Paris, l'Assistance publique - Hôpitaux de Paris, La Caisse des dépôts, Eau de Paris, l'Épaurif, Grand Paris Aménagement, Paris Habitat, Ports de Paris, le SIAAP, le SIFUREP, le SIPPEREC, SNCF Immobilier, le STIF, le Syctom, le territoire Est Ensemble (T8), le territoire Grand-Orly Seine Bièvre (T12), le territoire Grand Paris Seine Ouest (T3).

